



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 25 octobre 2022  
N. réf : 100.101.01.01/JL

<b>REPONSE AU POSTULAT DU CONSEILLER M. GILLES CHATELAIN</b>
--

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. POSTULAT**

---

Au cours de la séance du Conseil communal du 22 mars 2022, le Conseiller Gilles Chatelain a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

« Au travers du présent postulat, je souhaite exhorter la municipalité à considérer l'opportunité de la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la protection des animaux nicheurs emblématiques du Pays-d'Enhaut que sont le Tétra Lyre et le Lagopède alpin.

Au-delà des moyens pour faire respecter les règles concernant les districts francs et la zone de protection prévue dans le PPA de la Videmanette, quelles sont les mesures que la municipalité pourrait mettre en œuvre afin de développer la communication sur la fragilité de ces oiseaux et de leur environnement, afin de sensibiliser les populations locales et touristiques à la conservation de ces espèces emblématiques du milieu alpin ? »

**2. REPONSE DE LA MUNICIPALITE**

---

**Espèces d'altitude de montagne**

Le tétras-lyre est un oiseau typique de l'étage subalpin, comprenant des forêts de conifères avec clairières et des landes à la limite supérieure des arbres jusqu'à 2100 m d'altitude. Il affectionne surtout les pâturages boisés et d'autres mosaïques semi-ouvertes dominées par l'épicéa, avec un tapis herbacé richement développé. Mais il ne dédaigne pas non plus de s'engager dans des forêts plus denses et dans les vernes, où il passe facilement inaperçu. Les massifs communaux prioritaires se trouvent dans la région des Rodomonts, de la forêt des Arses et de Comborsin.

Les différentes espèces d'altitudes de montagne sont particulièrement sensibles aux dérangements durant l'hiver et la période de reproduction. Dans les zones les plus habitées, des mesures de restrictions d'accès sont souhaitables et d'ores et déjà signalées pour la majorité. Ces secteurs ont également été pris en compte dans la création des zones de tranquillité.

### **Actions de communication par le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut**

Le Parc mentionne sur son site internet certaines zones sensibles faisant l'objet de restrictions d'accès, notamment sur le PPA Videmanette. Les fiches « comportements responsables », visant à sensibiliser les individus lors de la pratique de certaines activités extérieures sont également à dispositions sur leur site internet et auprès de certains partenaires du Parc. Ces documents sont régulièrement mis à jour et disponibles sur [www.gruyerepaysdenhaut.ch](http://www.gruyerepaysdenhaut.ch), rubrique « services » → « respectez les zones protégées ».

Le PNR intégrera également les zones de tranquillités lorsque celles-ci seront officielles. Les partenaires touristiques du Parc (offices du tourisme, accompagnateurs-trices en montagne et entreprises touristiques) s'engagent à non seulement respecter les zones prorogées, mais aussi les habitats des espèces sensibles et promouvoir les comportements responsables.

### **Actions d'entretien par le Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE)**

Le GFPE gère les forêts publiques de la vallée sous forme de baux à ferme depuis 2010. A ce titre, l'entretien des forêts sous leurs différentes fonctions est assuré par leurs soins. Préserver et développer localement la biodiversité est l'une des priorités stratégiques de la gestion forestière, tant sur le plan fédéral que cantonal. Pour la période 2020-2024, deux objectifs ont été définis pour le canton de Vaud d'entente avec la Confédération pour favoriser la biodiversité en forêt.

Objectif 1 : Protection à long terme de surfaces forestières et d'arbres présentant des valeurs naturelles remarquables (réserves forestières, îlots de sénescence, arbres habitats).

Objectif 2 : Conservation d'habitats et d'espèces (entretien des lisières, favoriser les espèces prioritaires et leurs habitats).

Les deux objectifs sont mis en œuvre tant dans les forêts publiques que privées, sous l'une ou l'autre de leurs formes.

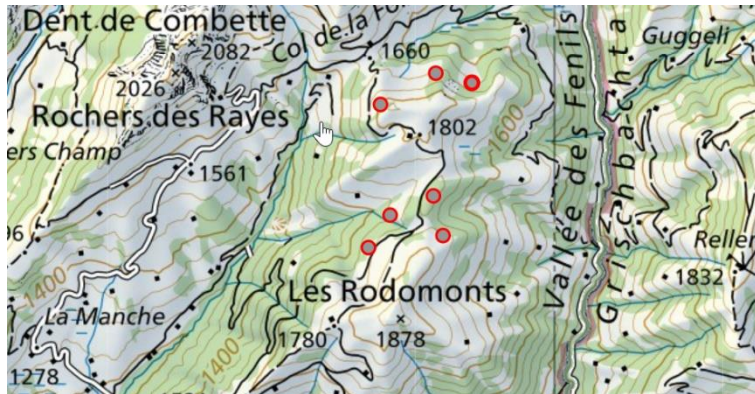
Pour les forêts communales de Rougemont, des mesures d'inventaire des arbres habitats, l'entretien des lisières et la favorisation des habitats d'espèces prioritaires dont le tétras lyre fait partie sont réalisées.

### **Mesures d'entretien effectuées à ce jour pour le tétras lyre par le GFPE**

Le GFPE se base sur les fiches Biodiversité Plan d'action forêt Est Vaudois pour établir des programmes d'intervention pour la conservation et l'entretien des milieux propices au tétras lyre.

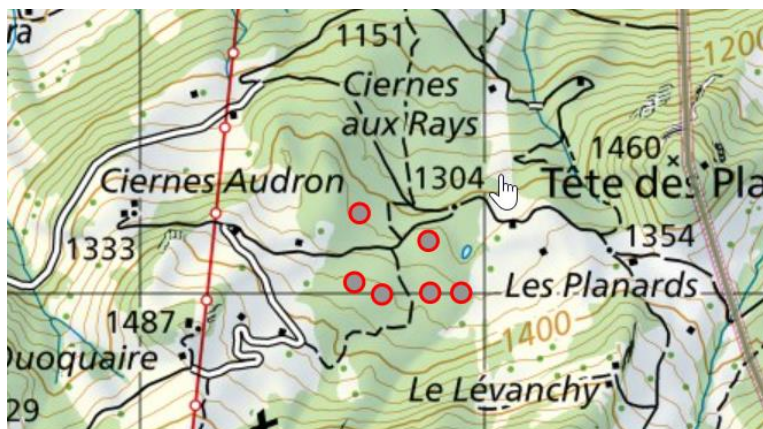
### Secteur Rodomonts

Depuis 2010, essartages (aulnes) réguliers avec création de clairières et maintien de perchoirs (sorbiers et érables). Mise en tas des rémanents afin de dégager les myrtilliers. Entretien 5 années après la première intervention afin d'assurer une conservation du milieu.



### Secteur Arses

Depuis 2015, création de clairières et maintien de perchoirs (sorbiers, érables, sapins). Mise en tas des rémanents afin de dégager les myrtilliers.



Il est à relever que d'autres massifs forestiers publics (Etat de Vaud) ainsi que des propriétés privées ont fait ou vont faire l'objet de mesures similaires.

### Conclusion

Les massifs jouant un rôle dans la protection des espèces prioritaires sont systématiquement identifiés et font l'objet de mesures. La coordination des travaux est faite avec les propriétaires, le canton et le Parc naturel régional. Des mesures de sensibilisation vont être prises via différents projets didactiques comme par exemple le sentier didactique des Arses.

Le groupement forestier du Pays-d'Enhaut est très actif dans la réalisation de mesures biodiversité en forêt issues du plan d'action biodiversité en forêt de l'Est vaudois.

Les mesures liées à la protection des oiseaux nicheurs emblématiques de la région sont nombreuses, surveillées et en constantes améliorations, ceci par le biais des acteurs principaux que sont le Parc naturel régional et le Groupement forestier du Pays-d'Enhaut. La Municipalité estime donc qu'il n'est pas nécessaire de prendre davantage de mesures à ce stade.

Toutefois, la Municipalité est consciente de l'importance du sujet et étudiera la possibilité de collaborer avec le Parc naturel régional sur la partie de la communication visant à sensibiliser davantage les citoyens.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Gilles Chatelain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette réponse et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :		La Secrétaire :
 Frédéric Blum		 Janick Lenoir

*Adopté en séance de Municipalité le 25 octobre 2022*

*Municipal déléguée : Cindy Morier*